

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAVES

Avenue Lagaille

32220 LOMBEZ

PV n° 02-2022

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
02/02/2022

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni le deux du mois de février deux mille vingt deux, à dix-huit heures, salle Jean-Claude BRIALY à Samatan, sous la présidence de Monsieur Hervé LEFEBVRE, Président.

Date de convocation : 27/01/2022	Conseillers communautaires : 47 Conseillers communautaires en exercice : 47 Présents : 34 Votants : 38
----------------------------------	---

Présents : DAIGNAN Christian, MARTINAUD Vincent, OUSSET Jean-Michel, DANFLOUS Michèle, REVEIL Thierry, ESCALAS Fabien, BEYRIA Christine, CAILLE Marie-Thérèse, GUICHERD Pierre, GATEAU Alain, LACOMME Pierre, NAUROY Christian, LAREE Guy, LARRIEU Didier, STEFFEN Michel, LAFFITEAU Alain, DAUBERT Bernard, BEYRIA Bernard, MAGNOAC Sandie, DAMBIELLE Raymonde, PERIN Claude, ALFENORE Jacques, LEFEBVRE Hervé, DAROLLES-ROUDIE Josette, LONG Pierre, GREBIL Marlène, GAMOT Martine, MAGNOUAC Christian, CHAMBERS Janet, CONSTENSOU Erick, LOZES Bernard, MAHO Patrick, TENNE Michel, MIMOUNI Jean-Luc.

Absents ayant donné procuration : COT Jean-Pierre à BEYRIA Christine, HAENER Roger à Marie-Thérèse CAILLE, DAUBRIAC Eric à GUICHERD Pierre, BONNEFOI Thierry à Christian MAGNOUAC.

Absents excusés : GRANIER-DEFERRE Denys, GOULESQUE Patrick, SANCERRY Alain, PERSOGLIA Michel, DELIEUX Gérard, VILLATE Didier.

Secrétaire de séance : Raymonde DAMBIELLE

ORDRE DU JOUR

1- ECOLES – Concours de maîtrise d’œuvre pour la restructuration des écoles, restauration scolaire et ALAE-ALSH de Samatan – choix des candidats admis à concourir

Le Président informe que le 27 janvier 2022, un jury de concours a été composé pour une mission de maîtrise d’œuvre pour la restructuration des écoles maternelle et élémentaires de Samatan, restauration scolaire, ALAE-ALSH de la Communauté de Communes du SAVES, dûment convoqué, s'est réuni à Lombez.

Le jury composé était composé de la manière suivante :

✓ **Membres du collège de la commission d’appel d’offres (CAO) :**

Hervé LEFEBVRE (Président de la CAO ; Président du jury),

Jean-Pierre COT,

Raymonde DAMBIELLE,

Jean-Luc MIMOUNI,

Pierre LACOMME,

Bernard BEYRIA

✓ **Membres des personnes qualifiées :**

Jussara LABAZUY, architecte, conseillère CAUE32

Didier JOYES, architecte (proposé par l’ordre régional des architectes)

Marie PRESANI, architecte, cheffe de projet petites villes de demain, communauté de communes Val de Gers

Ont participé sans voix délibérative :

Anne-Laure ALBOUY, programmiste AMO BE VITAM Ingénierie

Marion LAUZIN, assistante BE VITAM Ingénierie

Christian MAGNOUAC, Vice-Président en charge des écoles, communauté de communes du Savès

Géraldine TERRANCLE, directrice administrative et financière, communauté de communes du Savès

Corentin JANOTTO, chef de projet petites villes de demain, communauté de communes du Savès

Le Président informe les membres du conseil Communautaire des différentes étapes du déroulement du concours :

Un appel à candidature dans le cadre d'un concours de maîtrise d'oeuvre restreint avec un niveau de prestation esquisse a été lancé en vue de l'attribution d'un marché de maîtrise d'oeuvre.

Le concours sera suivi d'une procédure de marché négocié sans publicité ni mise en concurrence, conformément à l'article R. 2122-6 du Code de la commande publique.

La communauté de communes doit retenir **3 candidats** pour travailler sur une Esquisse.

Une prime sera allouée par le maitre d'ouvrage aux trois participants au concours ayant remis des prestations conformes au règlement de concours. Le **montant de la prime** indiqué dans le règlement de concours est fixé à **28 000 € HT**.

La rémunération du maitre d'oeuvre titulaire du marché qui fait suite au concours tiendra compte de la prime.

1- Rappel du contexte du projet, les principales caractéristiques du site et les enjeux de l'opération.

Il s'agit de réhabiliter les écoles (maternelle, élémentaire, ALAE et restauration) Yves Chaze en totalité. Les bâtiments sont aujourd'hui vieillissants et pâtiennent de désordres fonctionnels et techniques importants.

Les écoles s'organisent en 3 corps de bâtiments distincts (A, B et C).

Les bâtiments A et B présentent une architecture remarquable qui constitue l'identité du cœur de ville. Ils seront donc à réhabiliter dans une logique de conservation et de valorisation des façades.

Le bâtiment C en revanche sera à déconstruire.

Le projet comprend donc des travaux de démolition, restructuration et extension.

La surface utile totale à réhabiliter et à construire est estimée à 2 300 m² sur une emprise foncière d'environ 4 000 m².

La création d'une cour paysagère de type oasis, ainsi que la réalisation d'une passerelle sont à intégrer au présent projet.

A l'issue de l'étude de faisabilité, un scénario (le n°3) a été retenu pour une enveloppe prévisionnelle des travaux fixée à 6 200 000 € HT et un coût global du projet est estimé à 8 138 000 € HT. (Conseil Communautaire du 26/01/2021).

2- Rappel des critères de sélection des candidats :

- Qualité des références fournies (fiches 3) et adéquation de celles-ci avec le projet (groupes scolaires, projets de réhabilitation en site occupé, projets dans le domaine de l'enfance d'ampleur équivalente).
- Pertinence de la composition et de l'organisation de l'équipe (cohérence générale de l'équipe, capacité à travailler ensemble) au regard de ses compétences, jugée sur la base

de la lettre de candidature et des fiches 1 et 2.

- Garantie professionnelle de chaque membre de l'équipe au regard de ses compétences techniques et capacités financières, jugée sur la base des informations communiquées dans les fiches 1 et 2 et des CV fournis.

3- 1ère phase d'examen des candidatures : le cabinet VITAM a remis un document de synthèse aux membres du jury (tableau récapitulatif des 62 candidatures au regard des critères énoncés dans le règlement de consultation).

Au terme de cette **première phase** d'examen, les candidatures ont été notées de la manière suivante :

- ✓ Qualité des références fournies (fiches 3) et adéquation de celles-ci avec le projet (groupes scolaires, projets de réhabilitation en site occupé, projets dans le domaine de l'enfance d'ampleur équivalente) : **1 point si les références couvrent les 3 domaines**
- ✓ Pertinence de la composition et de l'organisation de l'équipe (cohérence générale de l'équipe, capacité à travailler ensemble) au regard de ses compétences, jugée sur la base de la lettre de candidature et des fiches 1 et 2 : **1 point si équipe compacte et expérience commune**
- ✓ Garantie professionnelle de chaque membre de l'équipe au regard de ses compétences techniques et capacités financières, jugée sur la base des informations communiquées dans les fiches 1 et 2 et des CV fournis : **1 point si tous les CV fournis et en adéquation avec les attendus**

Les 21 dossiers suivants ont obtenu une note de 3/3 et ont été retenus pour un second examen.

- 4- Une deuxième phase d'examen de ces 21 candidatures est alors faite ; les dossiers sont de nouveaux examinés au regard :**
- Des expériences de travail commune entre les membres de l'équipe ;
 - Des expériences en site occupées ;
 - De la pertinence des références proposées.

Au terme de cette phase, **10 dossiers ont été sélectionnés :**

Equipe 7 / Equipe 10 / Equipe 17 / Equipe 25 / Equipe 28 / Equipe 29 / Equipe 43 / Equipe 46 /
Equipe 55 / Equipe 56

- 5- Une troisième phase d'examen des dossiers de candidatures a été organisée.**

Pour départager les derniers candidats, un examen plus poussé a été réalisé sur les références proposées, examen faisant appel entre autres à la subjectivité des membres du jury quant à l'esthétique des réalisations faites par les candidats.

A l'issu de cette troisième phase d'examen des candidatures, les membres du jury se sont accordés pour retenir les 3 équipes.

La composition des 3 équipes sont présentées aux membres du conseil Communautaire ainsi que les références qu'elles ont présentées.

EQUIPE	COMPOSITION EQUIPE	MOTIFS
Equipe 7	DOMPNIER-LEMAIRE ARCHITECTURE (architecte) Bernadberoy Ingénierie – BE struct. Sacet – (CVC/GE) Idtec Ergo (VRD/paysage) Delhom Acoustique Gamma Conception (cuisiniste) Ideo Green	Equipe relativement compacte qui a des expériences communes. Les références concernent toutes des établissements d'enseignements dont plusieurs en sites occupés (démolition, reconstruction). Les projets proposés en références sont en adéquation avec le projet de la communauté de communes (typologie et coût d'opération).
Equipe 17	NAS ARCHITECTURE Oteis (Struct/CVC/GE/VRD/Eco/OPC) Sigma (accoustique) Gamma Conception (cuisiniste) Woodstock Paysag (paysage)	Equipe très compacte qui a des expériences communes. Les références concernent toutes des établissements d'enseignements dont plusieurs en site occupé (réhabilitation, transformation). Les projets proposés en référence sont en adéquation avec le projet de la communauté de communes (typologie et coût d'opération).
Equipe 46	ATELIER D'ARCHITECTURE AIROLDI Damon Architecte (architecte) Gardet (structure) Setes Ingénierie (CVC/GE/VRD Eco/OPC) David Sist Emacoustic (accoustique) Gamma Conception (cuisiniste) Julie Poirrel (Paysagiste) IDE Environnement	Equipe relativement compacte qui a des expériences communes. Les références concernent toutes des établissements d'enseignements dont plusieurs en site occupé (restructuration, extension). Les projets proposés en référence sont en adéquation avec le projet de la communauté de communes (typologie et coût d'opération).

Il est demandé aux membres du conseil communautaire d'autoriser le Président à notifier aux 3 candidats ci-dessus qu'ils ont été retenus dans le cadre de l'appel à candidature pour le concours de maîtrise d'oeuvre pour la restructuration des écoles, restauration scolaire et ALAE-ALSH de Samatan.

Le conseil communautaire à l'unanimité décide :

Votants	Pour	Contre	Abstention
38	38	0	0

- d'autoriser le Président à notifier aux 3 candidats ci-dessus (conformément à la proposition du jury du 27/01/2022) qu'ils ont été retenus dans le cadre de l'appel à candidature pour le concours de maîtrise d'oeuvre pour la restructuration des écoles, restauration scolaire et ALAE-ALSH de Samatan pour la deuxième étape (offre niveau esquisse).

ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 02/02/2022

NOM Prénom	COMMUNE	SIGNATURE
DAIGNAN Chirstian	BEZERIL	
GRANIER DEFERRE Denys	CADEILLAN	
MARTINAUD Vincent	CAZAUX-SAVES	
OUSSET Jean-Michel	ESPAON	
DANFLOUS Michèle	GAUJAC	
REVEIL Thierry	LABASTIDE-SAVES	
ESCALAS Fabien	LAYMONT	
BEYRIA Christine	LOMBEZ	
CAILLE Marie-Thérèse	LOMBEZ	
GUICHERD Eric	LOMBEZ	
GATEAU Alain	MONBLANC	
LACOMME Pierre	MONTADET	
NAUROY Christian	MONTEGUT SAVES	
LAREE Guy	MONTPEZAT	
LARRIEU Didier	NIZAS	
STEFFEN Michel	PEBEES	
LAFFITEAU Alain	POLASTRON	
DAUBERT Bernard	NIZAS	
BEYRIA Bernard	PUYLAUSIC	
MAGNOAC Sandie	SABAILLAN	
DAMBIELLE Raymonde	ST LIZIER DU PLANTE	

PERIN Claude	ST LOUBE AMADES	
ALFENORE Jacques	ST SOULAN	
LEFEBVRE Hervé	SAMATAN	
DAROLLES-ROUDIE Josette	SAMATAN	
LONG Pierre	SAMATAN	
GAMOT Martine	SAMATAN	
GREBIL Marlène	SAMATAN	
MAGNOUAC Christian	SAMATAN	
CHAMBERS Janet	SAMATAN	
COSTENSOU Erick	SAMATAN	
LOZES Bernard	SAUVETERRE	
MAHO Patrick	SAVIGNAC MONA	
TENNE Michel	SEYSSES-SAVES	
MIMOUNI Jean-Luc	TOURNAN	